

Suisse

Suisse

2e langue au primaire: deux variantes, des avis partagés

Faut-il garantir l'enseignement d'une deuxième langue nationale dès le primaire? Les partis, les enseignants et les cantons consultés divergent sur la réponse à apporter.

ATS

Le Conseil fédéral propose deux variantes. La première inscrit dans la loi l'apprentissage de deux langues étrangères au primaire, une langue nationale et l'anglais, conformément au modèle HarmoS.

La seconde impose l'enseignement d'une deuxième langue nationale dès le primaire et jusqu'à la fin du secondaire I. Elle laisse davantage de souplesse aux cantons, selon la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.

Le Conseil fédéral renoncera toutefois à proposer une modification au Parlement si les cantons continuent d'appliquer leur stratégie commune d'enseignement des langues, adoptée en 2004.

Les coupes budgétaires touchant l'enseignement du français mettent en péril la cohésion nationale, a déclaré dimanche le président sortant de la Confédération Guy Parmelin dans le nouveau studio de TB2 (anciennement TeleBilingue). Il a reconnu l'importance de l'anglais, toutefois la volonté des jeunes d'apprendre une autre langue nationale s'affaiblit selon lui. Il faudrait encourager les échanges linguistiques dans le pays, a-t-il soutenu.

Report du français au secondaire

Les cantons romands enseignent l'allemand dès la 5H et l'anglais dès la 7H. Les cantons bilingues et alémaniques proches de la frontière linguistique introduisent aussi la langue nationale partenaire en 5H. Ailleurs en Suisse alémanique, l'anglais précède généralement le français. Les Grisons enseignent une deuxième langue cantonale (allemand, romanche ou italien) avant l'anglais.

Les parlements d'Appenzel Rhodes-Extérieures, de Zurich et de Saint-Gall ont demandé le report du français au secondaire. Des démarches similaires ont été engagées ailleurs. A Berne, les Vert/libéraux ont retiré début juin une motion inspirée du texte zurichois.

La gauche défend les langues nationales

Les Vert-e-s soutiennent la première variante. «L'ensemble des motions et postulats qui nous préoccupent constituent des attaques contre le français», dénoncent-ils. Ils y voient un enjeu de cohésion nationale, de protection des minorités linguistiques et d'égalité des chances.

L'école doit assurer cet enseignement «afin que le bilinguisme ne devienne pas le privilège exclusif des familles aisées». Le parti réclame davantage de moyens, des classes moins chargées et un renforcement de l'immersion et des échanges. Il demande de transmettre le projet au Parlement quelle que soit l'issue des procédures cantonales.

Le PS privilégie la deuxième variante si les cantons s'écartent de leur stratégie harmonisée, rendant nécessaire une révision. Selon lui, elle garantit la deuxième langue nationale dès le primaire sans prescriptions inutilement strictes.

«La Suisse a besoin non pas de moins, mais de davantage de compréhension entre les communautés linguistiques», souligne-t-il. Il réclame une meilleure formation des enseignants et davantage d'échanges. Pour les futurs enseignants de l'école obligatoire, l'apprentissage d'une deuxième langue nationale et un échange ou un stage dans une autre région suisse devraient être obligatoires.

Le PLR refuse de nouvelles prescriptions

Le PLR rejette les deux variantes, estimant que l'éducation relève des cantons. «Ce qui compte n'est pas qu'une langue étrangère soit enseignée le plus tôt possible, mais que les élèves la maîtrisent effectivement au terme de leur scolarité», souligne-t-il.

Il préconise de consolider les compétences dans la langue de scolarisation avant d'introduire l'enseignement d'une autre langue, quitte à attendre le secondaire. Une langue nationale doit toutefois être enseignée avant l'anglais. Contactés par Keystone-ATS, l'UDC et le Centre n'ont pas répondu.

Le LCH demande des objectifs réalistes

L'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) rejette la première variante, qui «méconnaît la réalité des écoles» et fixerait un objectif irréaliste de compétences équivalentes dans les deux langues étrangères.

Elle soutient sous réserve la seconde, qui «va dans la bonne direction» en offrant davantage de souplesse aux cantons. Son appui dépend d'objectifs adaptés aux niveaux des élèves et aux langues, de ressources suffisantes et d'une coordination assurant la continuité entre les degrés de formation.

Fribourg favorable, le Valais sous condition

Fribourg soutient la première variante, qui «offre les meilleures garanties pour préserver durablement la place des langues nationales dans le parcours scolaire», selon son Conseil d'Etat. La révision n'aurait aucune conséquence dans ce canton bilingue, qui encourage l'apprentissage de la langue partenaire.

Tout en rappelant la compétence cantonale pour l'école obligatoire, Fribourg juge important que la Confédération fixe un cadre minimal garantissant la cohésion sociale et la mobilité.

Le Valais préfère une coordination intercantonale et ne juge pas nécessaire une intervention fédérale. Si celle-ci devait avoir lieu, il soutiendrait la première variante, qui préserve son modèle d'enseignement d'une deuxième langue nationale et de l'anglais au primaire.

La seconde «affaiblirait l'harmonisation entre les cantons, au détriment de la mobilité et de l'égalité des chances», estime-t-il. Le canton bilingue défend un apprentissage précoce,

complété par des échanges et des classes bilingues. Pour lui, la Confédération doit rester subsidiaire tant que les cantons peuvent atteindre les objectifs constitutionnels d'harmonisation.